



**Constat en 2015 :**

# **Répressions et insécurités d'existence accrues pour les plus pauvres**

**... Aucune avancée dans la lutte contre la pauvreté !**

**« Nos réflexions pour alimenter  
les débats sur les politiques  
en Wallonie »**



**Mouvement LST**

[www.mouvement-LST.org](http://www.mouvement-LST.org) rue Pépin 27 - 5000 Namur - 081 22 15 12



# MOUVEMENT LUTTES SOLIDARITÉS TRAVAIL (LST)

*Un mouvement de rassemblement des plus pauvres pour lutter avec d'autres  
contre la misère et ce qui la produit.*

L.S.T. Andenne asbl  
rue d'Horseilles, 26  
5300 Andenne  
085 - 84. 48. 22  
andenne@mouvement-LST.org

L.S.T. Ciney-Marche asbl  
Route de France, 5  
5377 Baillonville  
0479 - 28.90.57  
ciney-marche@mouvement-LST.org

LST Hainaut-Centre  
Rue de l'Esclopperie, 1  
7040 Quévy-le-Grand  
065 - 88.59.50 - 0479/28.90.57  
hainaut@mouvement-LST.org

L.S.T. Tubize c/o Claire & J-F Funck  
rue du Centre, 19  
1460 Virginal  
067 - 64. 89. 65  
tubize@mouvement-LST.org

L.S.T. Namur asbl  
rue Pépin, 64  
5000 Namur  
081 - 22. 15. 12  
namur@mouvement-LST.org

L.S.T. Fédération  
Rue Pépin, 27  
5000 Namur  
081 - 22.15.12  
federation@mouvement-LST.org

L.S.T. Coopérative  
rue Pépin, 62  
5000 Namur  
081 - 22.65.40  
contact@lstcoop.be

[www.mouvement-LST.org](http://www.mouvement-LST.org)



## Table des matières

<b>0. Pour situer la démarche .....</b>	<b>6</b>
<b>1. Première contribution : « Réflexions pour alimenter les débats sur les politiques en Wallonie » à la demande le M. le Ministre, transmis en février 2015.....</b>	<b>7</b>
1.1. Introduction .....	7
1.1.1. <i>Situer notre parole</i> .....	7
1.1.2. <i>Mouvement LST : une démarche spécifique</i> .....	8
1.2. Points de vigilance.....	10
1.2.1. <i>Citoyenneté et démocratie</i> .....	10
1.2.2. <i>Sécurité d'existence</i> .....	14
1.2.3. <i>Le logement comme clé de voûte de l'action sociale</i> .....	18
1.2.4. <i>La pauvreté des enfants</i> .....	21
1.2.5. <i>La suppression des CPAS</i> .....	22
1.2.6. <i>Fiscalité</i> .....	22
1.3. Pour continuer la réflexion.....	23
<b>2. Seconde contribution : Réflexions relative à la DPR, en suivi de rencontres avec une collaboratrice du ministre et transmise au Ministre .....</b>	<b>24</b>
2.1. Face aux inégalités, la cohésion .....	24
2.2. Des accords de coopération passés.....	24
2.3. Des lieux de concertation pour la Wallonie .....	25
2.4. Une "délégation" artificielle des plus pauvres.....	26
2.5. Rien sur la nécessité de changer les options, les choix de nos sociétés .....	26
<b>3. Conclusion – Appel.....</b>	<b>28</b>
3.1. Une parole collective peu entendue... ..	28
3.2. « Le plan » est publié : notre 1ère analyse.....	28
3.2.1. <i>« On en est loin »</i> .....	28
3.2.2. <i>Distribuer les surplus alimentaires : aider les pauvres ou gérer les déchets ?</i> .....	29
3.2.3. <i>Des choses dont on ne parle pas</i> .....	29
3.2.4. <i>Encadrer pour aider ou pour (encore) mieux contrôler, réprimer, mépriser ?</i> .....	30
3.2.5. <i>Qui écoute-t-on ? Qui entend-t-on ?</i> .....	30

# 0. POUR SITUER LA DÉMARCHE

Nous choisissons de diffuser aujourd'hui, à l'occasion de la Journée Mondiale du Refus de la Misère, nos « Réflexions pour alimenter le débat politique en Wallonie en matière de lutte contre la pauvreté ». **Il s'agit d'un document réalisé par notre mouvement à la demande de M. Magnette, Ministre président de la Wallonie et qui lui a été transmis début de l'année 2015.**

Ce texte a une histoire et il est enraciné dans notre histoire. Il est ancré dans la réflexion et l'expression des 17 octobre précédents, journées mondiales du refus de la misère. Il exprime un travail réalisé sur l'insécurité d'existence et la répression des plus pauvres. Il est plus précisément enraciné dans les manifestations publiques de LST du 17 octobre 2014 où les plus pauvres ont pu témoigner de leur vie d'opprimés devant la dalle du Parlement de Wallonie, en présence de nombreux parlementaires et du président du Parlement, Monsieur Antoine.

Il s'agit aussi du 16 octobre dernier où nous avons présenté la peinture monumentale « Il Quarto Stato 2014 » inaugurée par le ministre Président de la Wallonie en présence d'autres représentants politiques. À cette occasion, Monsieur Magnette a rappelé l'intérêt qu'il y avait aujourd'hui à se questionner à la lumière du message de Jean Jaurès. Il nous a dit alors qu'il comptait mettre une priorité à la lutte contre la pauvreté à travers ses aspects transversaux. Par la suite, nous avons été contactés par son cabinet. Ils voulaient consulter les associations en vue d'élaborer un plan wallon stratégique de lutte contre la pauvreté. Ils nous demandaient de partager et de communiquer nos points de vue dans le cadre de l'élaboration de ce plan.

Les réflexions que nous avons transmises sont enracinées dans le vécu des plus pauvres et dans leur histoire de résistance à la misère. Par exemple : la répression de la mendicité, la fin de droit pour les bénéficiaires de l'allocation d'insertion, l'expulsion des Roms,...Il y a d'un côté ceux qui disent : « ce sont des tricheurs, c'est de leur faute » et de l'autre côté les plus pauvres qui vivent le mépris, la souffrance. Ce texte s'est nourri de l'expression des plus pauvres et de la construction d'une parole collective pour interpeler le monde politique.

Ce texte qui avait été communiqué au printemps 2015 de manière confidentielle, nous choisissons de lui donner un statut d'appel public aux parlementaires afin d'alimenter les débats qui concernent la responsabilité politique dans la production de la misère. Mais aussi parce que nous avons l'impression de ne pas avoir été entendu.

Nous profitons de ce moment pour lancer cet appel, puisque la Journée mondiale du refus de la misère est l'occasion pour les plus pauvres de témoigner au cœur du Parlement de leurs conditions de vie et de leurs analyses.

# 1. PREMIÈRE CONTRIBUTION :

« RÉFLEXIONS POUR ALIMENTER LES DÉBATS SUR LES POLITIQUES EN WALLONIE »  
À LA DEMANDE LE M. LE MINISTRE, TRANSMIS EN FÉVRIER 2015

## 1.1. Introduction

### 1.1.1. Situer notre parole

Ce document est un document militant. Il est construit dans les lieux de rassemblement du Mouvement LST. Il constitue notre proposition en réponse à la demande d'une collaboratrice du Ministre-Président Paul Magnette, exprimée lors d'une rencontre au Cabinet, le 17 décembre 2014. Il apporte notre contribution aux référents qui serviront de socles à la construction de recommandations à travailler en Région Wallonne dans le cadre de la lutte contre la grande pauvreté. Enracinée dans la lutte quotidienne des plus pauvres, et dans un travail de constats, d'analyses et de construction d'une parole collective, notre proposition apporte un point de vue particulier, mais essentiel, pour éviter les pièges de l'assistance et de ses corollaires. L'objectif serait d'enraciner les orientations retenues dans un champ de libération structurelle pour les personnes et familles concernées.

Bien sûr, nous sommes très prudents dans notre démarche, habitués que nous sommes de voir se retourner contre nous des orientations que nous avons proposées. Nous avons, à de multiples reprises, insisté sur les dangers importants et les risques destructeurs liés de façon irréductible à la proposition d'orientations politiques de lutte contre la pauvreté. Il faut entrer dans le sujet avec la plus grande prudence. Les aménagements de gestion politique de la misère sont, jusqu' à aujourd'hui, au mieux des pansements sur des jambes de bois, au pire des organes d'exploitation, de contrôle, de condamnation ou de criminalisation nouveaux. En dehors des initiatives construites à partir de la créativité des travailleurs (par exemple, la sécurité sociale) ou gagnées par des résistances organisées associant la créativité et l'intelligence des plus pauvres, nous devons constater le massacre produit par une quantité d'initiatives publiques, au nom de la solidarité, de la générosité, de l'équité, de la justice, des droits de l'homme, ou de la bonne conscience.

Notre première recommandation serait d'instaurer, en matière politique, une dimension de souplesse. Engager des phases expérimentales ; prévoir des évaluations et les adaptations nécessaires ; oser remettre en question les législations qui sont évaluées en dialogue, nous semble le seul chemin qui offre des garanties. Nous sommes ici assez loin des pratiques courantes.

Nous développons des approches de cette pratique possible dans la suite de notre réflexion, en insistant sur divers aspects, dont, entre autres, celui de la place qu'on accorde à la parole du plus pauvre, ou celui de l'importance d'un réel filtre des législations proposées, quant à l'impact qu'elles généreront, directement ou indirectement, sur le quotidien des plus pauvres.

Pendant la rencontre, vous nous invitiez à rejoindre le cadre de réflexion qui est le vôtre, en termes de thématiques d'une part, et en termes de publics d'autre part. Nous ne pouvons pas nous enfermer totalement dans ce cadre, mais nous tenterons de vous apporter nos questionnements, nos appels à la prudence et nos orientations privilégiées par rapport à vos angles d'approche.

Par ailleurs, notre réflexion, bien trop synthétique dans ce document, s'appuiera sur nos publications ou collaborations précédentes. Des référents essentiels tels que le RGP et les publications des associations partenaires du suivi du RGP sont des détours obligés. Et puis, tous les documents que nous avons produits pendant ces quarante années d'existence du Mouvement LST sont une mine de questionnements et de réflexions importants. Les documents de synthèse des actions du 17 octobre de plus de vingt années sont autant de propositions à retenir.

Mais nous proposons aussi notre contribution avec confiance. Nous sommes disponibles pour les dialogues nécessaires à la compréhension de notre apport, et à la garantie que son application donnera de réelles chances d'avenir pour tous. La déclaration d'une attention particulière à la grande pauvreté, et l'engagement de mobiliser le maximum de forces du Gouvernement Wallon, exprimés par Monsieur Paul Magnette, lors de l'inauguration de la toile monumentale « Il Quarto Stato 2014 », nous encourage dans la perspective d'un dialogue possible où la parole et les points de vue des plus pauvres s'inscrivent dans les débats qui organisent l'avenir.

### **1.1.2. Mouvement LST : une démarche spécifique**

Au sein du mouvement LST, notre approche est spécifique. Le rassemblement, la mobilisation des plus pauvres sont essentiels. Notre mandat au sein de LST vient des plus pauvres et cela nous donne une légitimité particulière. C'est donc à partir du rassemblement et du vécu des plus pauvres que nous questionnons ce qui produit la misère et qui permet autant d'inégalités au profit de quelques-uns. C'est donc depuis près de 40 ans que cette dynamique a donné naissance à LST.

Les plus pauvres se rassemblent dans le but de renforcer les résistances à la misère de chacun et de porter des interpellations au niveau des décideurs politiques, mais aussi des administrations et des personnes dont le quotidien des pauvres dépend. Nous nous mobilisons pour questionner la misère et la division qui sont renforcées par tout un ensemble de législations, réglementations... À partir de là, nous faisons plusieurs constats.

D'une part, nous remarquons que certaines mesures qui prétendent lutter contre la pauvreté augmentent l'insécurité d'existence.



D'autre part, nous constatons une criminalisation de nombreux aspects de la vie des plus pauvres via un tas de pratiques, une pénalisation des solidarités développées d'abord au sein des familles mais aussi entre amis, la limitation du droit d'association pour beaucoup d'allocataires sociaux...

Nous constatons aussi que les services sociaux sont souvent en contradiction avec les espérances profondes des plus pauvres<sup>1</sup>.

Le 17 octobre est la journée mondiale du refus de la misère, c'est une occasion pour nous d'en faire un moment fort de prise de parole. Cela se passe au Parlement wallon, lieu doublement symbolique, historiquement : ancien Hôpital général et actuellement haut lieu de la démocratie. Nous questionnons les politiques de lutte contre la pauvreté à partir du vécu des plus pauvres. Et nous interpellons les autorités politiques concernées.

Quelques thèmes abordés ces dernières années:

**Le 17 octobre 2011** : « Promotion des droits humains », en lien avec la journée de l'alimentation<sup>2</sup>. Plate-forme de concertation entre associations concernées par les enjeux du développement durable.

**Le 17 octobre 2012** : « Le droit au logement : simplement s'abriter ou habiter durablement quelque part ? »<sup>3</sup>. Temps d'écoute et de réflexion autour de la pauvreté et des enjeux du développement durable, et en particulier, du droit au logement.

**Le 17 octobre 2013** : « L'accès à la sécurité d'existence pour tous. » Normalement la sécurité d'existence est accessible pour tous. Qu'en est-il réellement ?<sup>4</sup>

**Le 17 octobre 2014** : « Refusons la criminalisation de la pauvreté ». Imposer plus de conditions pour accéder aux droits fondamentaux, c'est de la criminalisation de la pauvreté.<sup>5</sup>

---

<sup>1</sup> LST note interne; PV rencontre avec Mme Dewulf du 17 décembre 2014

<sup>2</sup> « La conditionnalité de droits ». Associations partenaires du rapport Général sur la pauvreté

<sup>3</sup> « Habitat durable Plaidoyer Associations 21 »

<sup>4</sup> « La sécurité d'existence pour tous ». LST

<sup>5</sup> « Regard des plus pauvres sur la répression et la criminalisation ». LST

## 1.2. Points de vigilance

### 1.2.1. Citoyenneté et démocratie

#### Une parole prise au sérieux ?

La parole des plus pauvres sur leurs conditions de vie ou sur leurs réflexions relatives à l'organisation de la société pèse peu dans les rapports de force. Encore faudrait-il qu'ils soient réellement associés aux débats, au minimum sur les questions qui concernent leur vie.

#### Le Rapport Général sur la Pauvreté : une expérience novatrice

En 1992, le Gouvernement belge décide de mettre en œuvre la réalisation du Rapport Général sur la situation de pauvreté en Belgique. Dès le début, en février 92, LST est contacté par la Fondation Roi Baudouin qui nous propose d'y participer. Les associations contactées sont actives depuis de nombreuses années dans le rassemblement des personnes et familles parmi les plus pauvres.

Les associations partenaires y mettent en œuvre la "méthode du dialogue" dont elles ont la pratique depuis de nombreuses années. Celle-ci doit garantir que les plus pauvres soient reconnus comme de réels partenaires. Que leur parole soit au centre des débats et entre en dialogue avec d'autres partenaires.

Il s'agit d'un engagement associatif libre et militant de toutes ces personnes en vue de donner une visibilité au "peuple qui résiste quotidiennement à la misère". Au départ de nos vies, nous construisons ensemble une parole commune d'interpellation pour changer nos conditions de vie en ciblant les causes qui produisent la misère.

Entre 1995 et 1998, de nombreuses réunions de concertation se sont déroulées entre les pouvoirs publics et le collectif des associations partenaires. Ces rencontres avaient pour objectif de réfléchir à une forme de structuration pour assurer un suivi au Rapport Général sur la Pauvreté.

En 1998, on aboutit à l'accord de coopération. Il permet de créer un cadre légal au suivi du rapport et de consolider le partenariat. L'État fédéral et les entités fédérées y sont impliqués. Le Service de lutte contre la pauvreté sera créé avec pour mission de garantir la participation des plus pauvres via leurs associations, ainsi que la méthode du dialogue, dans une concertation permanente.

Depuis 20 ans que le Rapport Général existe, nous avons été vigilants. Nous avons formulé de nombreuses mises en garde avec d'autres associations. Elles concernent la façon dont les plus pauvres sont utilisés dans la société. Les points de vigilance exprimés dans le Rapport Général sur la Pauvreté restent d'une affligeante actualité. Nous constatons même que des tournants sont pris en termes de répression et de criminalisation. Plus que jamais, les associations partenaires doivent veiller à la garantie de la méthode du dialogue et à éviter l'écueil de l'utilisation technocratique de leur parole.

Depuis plusieurs années, il est de bon ton de dire que « la participation citoyenne fait partie des bonnes pratiques liées à la bonne gouvernance » soutenues par les autorités européennes. Dans ce cadre, nous interpellons régulièrement sur la manière dont la participation des populations les plus pauvres constitue un piège. Cela permet en effet de justifier un grand nombre de mesures qui produisent plus de misère que de libération.

Les plus pauvres sont victimes à l'extrême des conséquences d'un choix de société. Cette société se fonde sur une organisation qui produit de plus en plus d'inégalités. Dans des dialogues, les différentes parties n'ont pas les mêmes intérêts. D'ailleurs, pour les militant(e)s de LST, le conflit d'intérêt fait partie du dialogue.

La dynamique du dialogue du Rapport Général connaît certaines limites. « Parmi celles-ci, la difficulté de bâtir un associatif à travers lequel les plus pauvres s'engagent librement, pour y porter avec d'autres leur combat contre la misère et pour un monde plus juste».

Au niveau de l'accord de coopération tant les Régions que les Communautés devraient jouer un rôle en vue de renforcer cette dynamique de dialogue qui constitue la mission principale du Service de lutte contre la pauvreté.

Or il semble que depuis plusieurs années une structuration "forcée" de l'associatif dans le cadre des réseaux de lutte contre la pauvreté et la reconnaissance de ces structures comme les partenaires privilégiés des politiques fragilisent un tissu associatif dans lequel les plus pauvres se rassemblent librement. Dans le Collectif des associations partenaires du suivi du RGP de nombreux membres expriment l'impossibilité de continuer à investir dans le suivi du RGP vu que la participation aux activités des réseaux est souvent requise dans le cadre des subventions<sup>6</sup>.

## Un interlocuteur unique du Gouvernement wallon en matière de pauvreté

En Wallonie, le RWLP suit un modèle de structuration que la Flandre a initié depuis la fin des années 90.

---

<sup>6</sup> Cet aspect est particulièrement vrai en Flandre où durant plusieurs années le "Vlaams forum" choisissait les associations subventionnées par la Région Flamande.

Cet interlocuteur unique dont la reconnaissance est solidement établie dans le cadre d'un décret constitue un risque important pour l'associatif dans lequel les populations les plus pauvres se mobilisent librement. La déclaration de politiques régionale de Wallonie en matière de lutte contre la pauvreté envisage des concertations et évaluations avec le RWLP considéré comme le représentant des populations les plus pauvres.

Nous considérons que les réseaux sont représentatifs de ce qui se construit dans les associations membres. La plupart de celles-ci sont des services dont la vie des pauvres dépend bien souvent.

Les engagements pris par les élus politiques wallons, en réponse à nos interpellations relatives au décret sur le RWLP, confirmaient "que les politiques " de Wallonie ne se limiteraient pas aux seules consultations du RWLP.

## Le droit d'association des plus pauvres

Le droit d'association est limité voire interdit pour un grand nombre de personnes qui vivent dans la pauvreté et bénéficient d'allocations sociales diverses. En matière de chômage, les activités volontaires sont limitées, doivent faire l'objet d'une déclaration préalable. La participation à un conseil d'administration doit être soumise à l'autorité de l'organisme qui octroie les allocations.

En matière de CPAS, on retrouve régulièrement un contrôle sur les activités bénévoles, voire des pressions pour décourager la participation à des activités militantes. À cela nous pouvons ajouter que la misère divise ; ce qui transforme le droit d'association des plus pauvres en véritable défi.

Les projets en matière de promotion ou contrôle du « bénévolat » et du « volontariat » nous inquiètent eux aussi tant les orientations de leur mise en œuvre reposent sur les orientations apportées par de grosses plateformes ou les réseaux.

Quelles sont les garanties pour un droit d'association qui ne se coule pas dans les structures reconnues et labellisées?

## Le « pacte associatif », les modifications en matière d'EP

Une Charte du monde associatif en gestation semble devenir réalité dans le cadre de cette législature.

Comment le pacte associatif garantira-t-il la participation citoyenne dans le cadre de la mobilisation de la société civile dans ses fonctions d'interpellation et "d'impertinence" novatrice?

Cette question particulièrement aiguë dans le cadre de la citoyenneté active des populations les plus pauvres pose clairement les enjeux d'une démocratie qui se fonde aussi en tenant compte des espérances des plus opprimés.

Nous mettons régulièrement en évidence le long et lent travail de reconstruction des liens, des solidarités lorsque tout organise la division et le mépris.

Un dialogue permanent doit s'instaurer également avec les associations dans lesquelles les plus pauvres se mobilisent librement et dans la durée.

Un pacte associatif nécessite la construction de balises et une évaluation permanente qui associe des associations volontaires telles que la nôtre.

Nous tenons à souligner l'importance du soutien de l'associatif à travers les politiques de l'emploi, ainsi que diverses formes de subventions. Nous pensons particulièrement au secteur de l'Éducation Permanente mis en œuvre dans le cadre des politiques culturelles de la Fédération Wallonie Bruxelles.

## Répression et criminalisation des plus pauvres (ex : la mendicité)

Malgré nos nombreuses interpellations répétées dans différents contextes, nous constatons que tout s'aggrave. Non seulement les législations et pratiques que nous dénonçons déjà lors du Rapport Général sur la Pauvreté n'ont pas été supprimées, mais elles ont été consolidées dans des cadres légaux. Et ceux-ci mettent en œuvre des formes répressives.

Il semble que les années qui passent apportent chacune leur lot de pratiques répressives qui constituent autant d'atteintes à la sécurité d'existence des personnes et familles les plus pauvres. Pour ne reprendre qu'un exemple parmi tant d'autres, début 2015 : la mise en œuvre des dernières mesures d'exclusion du droit au chômage pour des milliers d'allocataires, enfoncera de nombreux ménages dans une insécurité d'existence plus profonde.<sup>7</sup>

Voici un autre exemple évocateur :

Depuis quelques années, différentes villes belges, ont mis en œuvre des projets qui tantôt organisent la gestion des espaces publics autorisés aux SDF et tantôt interdisent purement et simplement l'occupation de certains lieux par des mendiants. Dans le cadre du mouvement LST, nous ne pouvons garder le silence à propos de telles situations qui instaurent un « cadre légal » profondément discriminatoire par rapport à des populations qui assument bien souvent une existence extrêmement précaire. Nous ne voulons pas fragiliser des droits fondamentaux déjà tellement « peu solides » en propulsant en modèle un « droit à la

---

<sup>7</sup> Regard des plus pauvres sur la répression et la criminalisation de la pauvreté. LST

mendicité » qui permettrait de supprimer les législations qui garantissent une relative sécurité d'existence pour beaucoup de personnes.

Ce qui nous préoccupe sur ces existences déchirées c'est qu'elles sont si souvent gênantes par leur visibilité dans l'espace public. Des réalités visibles qui montrent qu'au-delà de la pauvreté, de la précarité, c'est la misère qui gagne du terrain pour des parties croissantes de la population.

Comment faire pour assurer sa sécurité d'existence lorsque les solidarités « structurelles », « légales », et les systèmes d'aides sont insuffisants ou tout simplement producteurs d'exclusion et de misère? Des personnes en fin de droit, en pénalisation, pour qui, au mieux, on aura maintenu un « droit » à des bons pour des aides alimentaires ponctuelles ?

Un droit d'utilisation d'un espace public limité pour certaines catégories de population révèle une ségrégation que nous refusons de banaliser. La « finesse » de certains procédés envisagés pour lutter contre la mendicité dans les cités urbaines transforme ces projets en véritable « racket » des plus pauvres. Les forces de l'ordre ont pour mission de « confisquer » la monnaie gagnée dans un endroit interdit à la mendicité. Notons encore ces pratiques où les forces de l'ordre ont pour mission de déplacer les « résidents » de la rue vers d'autres lieux.

Nous demandons que ces règlements particuliers qui constituent des discriminations à l'égard des plus pauvres soient "condamnés" et abandonnés. A la place, nous demandons des lieux de dialogue comme ils sont proposés dans « l'accord de coopération » entre les Régions, les Communautés et le Fédéral, qui crée le Service de lutte contre la pauvreté. Pratique qui traduit une volonté collective de bâtir une société plus juste et plus humaine avec la participation de tous<sup>8</sup>.

## 1.2.2. Sécurité d'existence

### L'insécurité d'existence

La sécurité d'existence, c'est avant tout savoir sur qui, sur quoi on peut compter. Les plus pauvres mettent en avant l'importance des solidarités proches, de la famille, d'amis... Quotidiennement ces solidarités sont pourtant sévèrement sanctionnées. Les exemples sont nombreux dans tous les domaines. Pour ne prendre que celui de l'accès au logement, si on est chômeur ou bénéficiaire du revenu d'insertion, héberger quelqu'un chez soi, c'est devenir cohabitant et prendre le risque de perdre une partie de ses droits vitaux...

---

<sup>8</sup> Lettre ouverte distribuée au conseil communal de Namur. LST 24-04-2014

La sécurité d'existence c'est aussi : disposer d'un logement décent et adapté à la famille.

Disposer de revenus suffisants pour faire vivre sa famille dans des conditions décentes. Pouvoir accéder aux soins de santé. Ne pas être continuellement contrôlé et sanctionné dans tout ce qu'on met en place quotidiennement pour résister à la misère. Savoir sur qui, sur quoi on peut compter. Pouvoir refuser d'être relégué dans l'assistance. Pouvoir refuser que l'on prenne toutes les décisions à notre place.

De très nombreux faits de vie rappellent quotidiennement que les plus pauvres sont contraints de vivre dans une profonde insécurité d'existence à tous les niveaux : famille, logement, revenus, santé... On constate que celle-ci ne cesse d'augmenter et devient un état permanent pour beaucoup.

Cela n'est pas le fruit du hasard mais le résultat de l'évolution d'une société qui se développe sur des bases toujours plus inégalitaires.

La concurrence entre les hommes est présente à tous les niveaux. Elle contribue à renforcer les inégalités en imposant partout le règne du mérite et non de la satisfaction des besoins de fondamentaux pour tous. Elle contribue de la sorte à imposer dans l'opinion publique le postulat que les plus pauvres sont responsables de leur sort, qu'ils sont inutiles et souvent profiteurs. Cela entraîne une banalisation extrême de la grande pauvreté.

Ces évolutions influencent également les cadres légaux qui imposent toujours plus de conditions pour accéder aux droits et donc toujours plus de contrôles et de sanctions<sup>9</sup>.

## Retirer les mesures entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier en matière de chômage

En politique, le courage n'est-ce pas aussi de reconnaître et de réparer les erreurs ?

La reconnaissance par certains partis de la grave erreur commise en instaurant la limitation dans le temps des allocations d'insertion exige une rectification. Nous attendons que tout soit mis en œuvre pour supprimer cette législation. Nous voulons des garanties pour que le statut des personnes qui auraient été victimes de l'application de cette législation soit rétabli tel qu'il était avant qu'elles ne soient victimes de l'exclusion du droit aux allocations de chômage.

Voir à ce sujet nos documents (RGP ou autres) qui mettent en garde par rapport au glissement des solidarités d'un niveau fédéral vers le communal ... et le familial<sup>10</sup>.

Voir notre document 17 octobre précédent sur la sécurité d'existence, et les lois qui la mettent en péril.

---

<sup>9</sup> Voir La conditionnalité des droits. Associations partenaires du RGP.

<sup>10</sup> L'emploi à tout prix... et l'économie sociale, p11. Étude de LST

## Arme alimentaire

La pression organisée dans le monde du travail est toujours supportée par les travailleurs les plus précaires. Ce sont en effets ceux-ci qui sont la cible de toutes les dérégulations du travail, encouragées dans les faits par les mesures de résorption du chômage.

On vise d'abord les plus pauvres car, eux, ne savent pas, ou difficilement, réagir (l'arme alimentaire : vous travaillez ou vous n'avez plus rien pour vivre). Ces derniers font alors pression sur les travailleurs en place qui à leur tour devront céder et accepter un travail plus difficile, moins bien rémunéré. De proche en proche, tous les travailleurs sont concernés et visés par cette course à la baisse des coûts du travail, et donc des salaires. C'est le jeu de la concurrence des entreprises<sup>11</sup>.

Ce qui est grave c'est que, dans les faits, les mesures, mises en place par les pouvoirs publics, sensées réguler le marché contribuent à cette dérégulation... Chacun est concerné et doit en être conscient. L'Europe, sensée rassembler les citoyens, est le premier acteur de cette dérégulation par ses directives favorisant l'ouverture du marché et la concurrence à tous crins.

L'arme alimentaire est également employée dans le cadre de la conditionnalité des droits. « Si vous ne remplissez pas toutes les conditions exigées, vous n'aurez plus rien pour vivre. »<sup>12</sup>

## Impact des décisions politiques sur les conditions d'existence des plus pauvres

Les "AIR", analyses d'impact sur les réglementations. Il s'agit de l'impact des décisions politiques sur les conditions d'existence des populations les plus pauvres. Bien que la déclaration de politique régionale ne reprenne pas ces "AIR", il nous semble que de telles pratiques devraient être prioritaires dans toutes les décisions.

L'exemple des décisions prises par le Gouvernement fédéral précédent et actualisées par le Gouvernement fédéral actuel en matière de chômage illustre à souhait ce type de décision politique, dont les conséquences en matière de production de misère ne sont plus à démontrer.

On peut poser les mêmes constats au niveau des réglementations en matière d'habitat, normes de salubrité, exigences en matière de PEB, etc. Et les sanctions à la clé.

Les placements d'enfants pour les raisons de pauvreté sont aussi un exemple.

---

<sup>11</sup> [www.mouvement-lst.org](http://www.mouvement-lst.org) page Emploi et sécurité d'existence

<sup>12</sup> Conditionnalité des droits. Associations partenaires du rapport général sur la pauvreté



Nous plaillons pour la création de véritables "Analyses d'impacts des réglementations" (AIR)<sup>13</sup> au niveau des effets que peuvent produire certaines législations sur les conditions de vie des citoyens les plus pauvres. Il reste que de tels outils d'analyse doivent répondre à des procédures rigoureuses dont des évaluations prévues par les populations les plus pauvres, à travers des processus qui associent les associations dans lesquelles ils se rassemblent librement.

Notons que ce type de démarche doit s'inscrire dans des processus de dialogue adaptés à la participation des plus pauvres et de leurs organisations.

Des AIR qui répondent à une démarche "cosmétique" ne nous conviendraient pas. Si tel était le cas, nous considérerions qu'il est préférable qu'il n'y ait pas de « fausses analyses ».

Il semble que ces analyses d'impacts sont devenues des détails dans les projets de la majorité actuelle.

Comment ces questions seront-elles remises dans les débats actuels ?

## La Suppression des sanctions à l'égard des solidarités

La sanction des solidarités familiales ou d'accueil dans les législations des allocations sociales doit être revue. Il faut questionner radicalement le choix posé par le Gouvernement fédéral, il y a quelques années, d'aligner tous les revenus d'allocations sur la composition du ménage, à la suite de la législation sur le minimex. Même dans le cas du revenu d'insertion, si on peut comprendre un calcul du revenu pour ouvrir l'accès, on ne peut pas accepter que des solidarités soient sanctionnées par l'accueil d'un proche, enfant ou parent, ou d'un ami. On sait que dans le cas d'une pension minimum, c'est le contraire qui fonctionne, puisque l'isolé devient chef de ménage dans certaines conditions.

Dans le cadre de ces législations on assiste, dans certaines situations, à une inversion des rôles et "légitimités" naturelles. Par exemple des parents deviennent "personnes à charge" d'un de leurs enfants pour des raisons administratives afin de préserver le statut social et le revenu d'un membre de la famille. (Exemple : une maman bénéficiant du RIS qui a peur que son revenu soit supprimé, parce qu'elle deviendrait une personne à charge d'un enfant qui reçoit une pension de handicapé).

---

<sup>13</sup> Également appelés tests de durabilité dans certains projets de loi ou législations

### 1.2.3. Le logement comme clé de voûte de l'action sociale

Lors de notre rencontre, la collaboratrice du Ministre-Président disait : « on sait que la clef de voûte de l'action sociale, c'est l'accès au logement ! ».

C'est l'occasion de rappeler que, avec l'Union des Villes et Communes<sup>14</sup>, en définissant les priorités des Wallons qui résistent au quotidien à la misère, c'est bien la première priorité qui est apparue, bien avant l'emploi. Or, c'est bien l'emploi qui était prioritaire pour les Wallons ; et qui l'est aussi pour le Gouvernement wallon.

Sur ce thème, nous voudrions, entre autres, développer quelques axes particulièrement pertinents dans le vécu des militants qui se rassemblent à LST.

#### Pas d'expulsion d'un logement sans proposition meilleure

Au nom de la qualité du logement, et en fonction d'insalubrités différentes, ou bien parce que des législations protègent particulièrement les propriétaires et que des contrats, même en logement social permettent l'expulsion sans relogement, des personnes et des familles se retrouvent à la rue. Et quand une proposition de logement de remplacement est proposée, il est fréquent qu'elle ne convienne pas du tout à la famille ou à la personne qui est en situation d'expulsion. En fait, nous sommes alors orientés vers des lieux d'accueil qui nous fragilisent et ne respectent pas nos priorités et nos valeurs. Si, le cas échéant, nous acceptons, la solution proposée ne nous permettra pas d'avenir. Au contraire, l'expérience nous montre que très vite, nous sommes de nouveau à la rue. Et, souvent, un peu plus fragile que lors de l'expulsion<sup>15</sup>.

L'expulsion d'un logement, surtout pour les situations de non-conformité, doit être accompagnée d'une proposition d'un logement meilleur, dans un dialogue avec la personne ou la famille concernée. Nous avons expérimenté une quantité d'autres réponses, mais le plus souvent grâce à l'engagement d'amis militants ou de solidarités immédiates.

Notre proposition va au-delà de "Obligation de moyen" par laquelle la plupart du temps les instances responsables refusent d'envisager l'option "d'une recherche de résultat" qui soit une réponse durable et concertée avec les personnes ou les familles.

La Région wallonne pourrait activer, entre autre, et par exemple, à la suite de la Flandre et de Bruxelles, une proposition d'aide au logement dans le cas d'une échéance trop longue dans

---

<sup>14</sup> Voir Ricardo Cherenti, fédération des CPAS enquête sur les valeurs importantes 2013

<sup>15</sup> Voir document LST sur la sécurité d'existence et aussi un habitat durable pour tous.

l'accès à un logement social. La proposition consisterait à garantir un coût locatif égal à l'équivalent en logement social, par le remboursement de la différence.

## Le plan HP et habitat de survie

Il semble que de plus en plus les habitats "précaires" imaginés par les plus pauvres pour créer une solution sont interdits et mettent les plus pauvres hors la loi. En l'absence de solutions réelles en matière de logement des formules telles que la caravane, les "chalets", les logements en zones de loisir sont des moyens mis en œuvre pour trouver une alternative à la rue ou aux structures d'accueil. Comme le disait un militant de LST : "Pour nous, la caravane ce n'est pas parce que nous voulons des "habitats alternatifs" mais c'est une alternative au logement qui n'existe pas"<sup>16</sup>.

Nous ne demandons pas aux pouvoirs publics de créer de "l'habitat précaire" de type baraquements ou conteneurs aménagés ; mais qu'ils veillent à ce que les législations ne deviennent pas des outils qui organisent une chasse des pauvres. "La caravane c'est toujours mieux que la tente où je passe l'hiver actuellement dans une carrière abandonnée" dit cet autre militant.

Par conséquent, nous mesurons, avec une particulière colère, combien les réponses que nous organisons pour survivre dans un logement, quand la société ne nous garantit plus la sécurité d'existence, sont condamnées et sanctionnées, sans que d'autres réelles alternatives ne soient proposées. Pour s'en convaincre, il suffit de constater l'évolution du nombre des habitants permanents en camping, depuis la création de cette loi, en tenant compte des difficultés de domiciliation de la population et de la répression sous différentes formes qui se sont organisées depuis.

Nous devons encore questionner le système particulièrement injuste de dédommagement financier pour quitter le logement. Il s'agit d'un forfait, quelle que soit la valeur de la caravane ou de l'habitation. Le dédommagement est sans rapport avec le bien, un peu comme si ce qu'on possède ne vaut rien.

Et encore, par rapport aux actualisations des législations, nous devons constater que la population des habitants permanents a un poids bien faible, par rapport aux ambitions d'un accueil vacancier.

---

<sup>16</sup> D. Verbeeke, Evaluation du Plan HP, note interne LST.

Une autre dimension, mais qui questionne plus l'organisation de la législation sur les campings, nous inquiète par rapport à l'accueil pour une période, des gens du voyage. Dans les autres régions du pays, il y a un accueil autorisé. Pourquoi pas en région wallonne ?

Enfin, nous sommes étonnés de constater que cette procédure législative a été retenue comme une « bonne pratique » par l'Europe dans le cadre des évaluations des plans d'inclusion.

Nous saluons avec espoir l'initiative du Ministre ayant en charge les compétences du plan HP de confier à trois députés un travail d'enquête durant une année. Nous comptons profiter de ce fonctionnement démocratique pour y porter une parole.

### La remise en question de la loi sur la domiciliation

Nous entendons avec beaucoup d'inquiétudes une volonté politique qui souhaite revoir la loi sur la domiciliation pour cadrer davantage la possibilité actuelle. Nous constatons déjà que l'adresse de référence fonctionne mal, et de manière fort inégale voire arbitraire d'une commune à l'autre, avec de plus en plus de contrôles différents. Le droit à une citoyenneté commence par une inscription d'identité. Le domicile est, dans notre pays, une condition nécessaire pour avoir accès aux droits humains fondamentaux.

Un constat :

Le prix du m<sup>2</sup> de logement exigé pour les pauvres, souvent dans de petits logements, et plus encore en institution d'accueil, est très élevé.

La dualisation de notre société est une réalité qui se fait de plus en plus présente pour un nombre grandissant d'individus. La majorité des propriétaires cherchent à rentabiliser financièrement les volumes de leurs biens, et pour cela multiplient les unités de logement. Dans nombre de cas, la logique du marché privé du logement exclut de fait les citoyens marginalisés, précarisés et stigmatisés.

Cette même logique sert également d'argument afin d'exploiter des individus, qu'il s'agisse d'individus isolés ou de familles avec enfants, qui doivent faire face au dénuement le plus complet et à la misère au quotidien ! Les marchands de sommeil sont une réalité ; et pour les plus pauvres, il est courant de payer cher le loyer d'un taudis. Pourtant cela ne devrait plus être le cas, puisque notre appareil législatif, et plus précisément l'article 433decies du Code pénal, condamne de telles pratiques.

Cette situation confirme l'adage qu'il faut non seulement « être riche pour être pauvre » mais aussi pour pouvoir vivre de façon moins onéreuse. Un modèle économique qui semble également régir les maisons d'accueil ouvertes aux plus fragilisés, où la nuitée, soit un lit, se paie en moyenne 15 €. Ces tarifs sont précisés dans les décrets qui organisent la reconnaissance et le subventionnement des maisons d'accueil. Les pratiques varient énormément d'une institution à l'autre. Dans certains centres, 15€ comprennent repas, pain, café, etc. Très souvent ces institutions recourent largement aux apports des banques alimentaires pour assurer les repas des personnes hébergées. Certains centres imposent aux hébergés de sortir la journée. D'autres imposent aussi la participation aux travaux domestiques, voire à des activités à caractère économique développées par l'institution : ramassage de mobiliers, rénovation, tri de vêtements etc... Cela sans un réel contrat d'emploi<sup>17</sup>. Ajoutons à cela l'accompagnement qui rime trop souvent avec contrôle et risques sérieux pour le maintien de l'unité de la famille.

Nous questionnons sur une manière de réguler les marchés.

Les plus pauvres qui passent par le marché privé du logement ne bénéficient pas des avantages fiscaux et autres qui sont accessibles aux ménages qui sont propriétaires. Un mécanisme de redistribution devrait être envisagé par rapport aux ménages qui sont locataires de leur habitation.

Respect et soutien aux habitations de survie dans la mesure où il n'y a pas d'autres alternatives

#### **1.2.4. La pauvreté des enfants**

Dans le dernier chapitre du livre I du « Capital » de Marx, nous lisons comment lui-même s'indigne de la condamnation par les bourgeois des parents qui envoient leurs enfants au travail dans des conditions épouvantables, en Angleterre, mi 19ème siècle. Et il assied cette condamnation sur le fait que c'est justement l'organisation du travail par ces mêmes bourgeois qui oblige les parents, pour la plupart privés de travail ou avec un revenu insuffisant, d'envoyer leurs enfants au massacre pour trouver de quoi survivre à peine. L'histoire déborde d'exemples de ce type de discours qui s'apitoient sur le sort des enfants, en produisant la misère de la famille. On culpabilise et criminalise les parents en pointant la grande pauvreté des enfants. Comme si on avait trouvé un coupable.

Il faut changer radicalement le paradigme.

Depuis la publication du RGP, en 1994, un énorme dialogue s'est institué entre les représentants militants des parents pauvres, à travers les associations LST et ATD, et les travailleurs du Service Public de l'Aide à la Jeunesse. C'est Mme Onkelinks qui a initié la

---

<sup>17</sup> Habitat durable. Plaidoyer Associations 21

démarche à partir de la question centrale sur le droit de vivre en famille : le placement pour cause de pauvreté. Aucun travailleur ou mandataire de l'époque n'acceptait qu'on pose la possibilité que le placement soit causé par la seule grande pauvreté à laquelle la famille était confrontée. Le dialogue Agora, mais surtout une recherche initiée par le Service de lutte contre la pauvreté, ont clairement identifié un lien significatif entre placement et pauvreté.

Et si ce lien existe, c'est bien que face à la situation de pauvreté, au lieu d'accompagner le combat de la famille, on choisit de « protéger » l'enfant. Les mots sont importants, puisque pour justifier une action du SAJ ou du SPJ, il faut que le jeune soit en danger. Mais quel danger, et quelle en est la cause. Souvent alors, la responsabilité de la situation de danger est renvoyée aux parents. Ce n'est pas la situation de pauvreté qui fait danger, sinon c'est bien cela qu'on combattrait ; mais les parents qui sont considérés comme « incapables », « dangereux », voire « toxiques ». Et l'hébergement des enfants correspond à l'écartement du danger.

La pauvreté des enfants est absolument inacceptable. Que des enfants soient enfermés dans des situations de danger à cause de la misère dont est victime la famille, nous en pouvons l'accepter. Et nous sommes heureux de savoir que ça inquiète aussi les membres du Gouvernement. Mais définir le problème avec ces concepts peut orienter sur les voies les plus dangereuses pour tout le monde, et les moins efficaces pour l'avenir. C'est la misère qu'il faut combattre, pas les pauvres.

Nous ne gagnerons quoi que ce soit pour les enfants de Wallonie, qu'en gagnant une avancée réelle dans la lutte contre la grande pauvreté et une sécurité d'existence pour tous. Et nous n'en mesurerons les avancées qu'en mesurant l'avancée du plus pauvre.

### **1.2.5. La suppression des CPAS**

Nous nous questionnons actuellement sur les changements opérés au niveau des missions du CPAS d'Anvers dans son article 1.

La Wallonie se donne comme perspectives la suppression des CPAS ou leur fusion avec les communes, si elles le choisissent. Nous appelons à une grande vigilance. Que des objectifs d'économie budgétaire ne se retournent pas, une fois de plus, contre les plus pauvres.

### **1.2.6. Fiscalité**

En ce qui concerne la fiscalité, la déclaration de l'actuel Gouvernement en Région wallonne déclare qu'il refuse d'atteindre au pouvoir d'achat. Dans le cas de certains revenus, on ne risque pas de mettre en danger un pouvoir d'achat, puisque les revenus sont entièrement, ou presque, engagés dans des spéculations de toutes sortes. Nous pensons qu'il convient de garantir les moyens de la solidarité, et que la cotisation sociale ou l'impôt sont deux outils importants. Il faut qu'ils soient ajustés à tous les revenus et qu'ils assurent un partage équitable de la richesse. Depuis plusieurs législatures, une soumission des décideurs à l'intérêt

des plus riches, et une saisie permanente, sous différentes formes sur les revenus des plus pauvres est une démission inacceptable.

Dans le cadre des pénalités en matière de répression de la mendicité deux éléments illustratifs :

- taxation de 100% si confiscation du contenu de la "manche".
- peines de prison prévues (voir règlement communal Namur et aussi ailleurs).

On investit un contrôle impressionnant sur le social, alors qu'on constate des fraudes fiscales énormes. Toujours la criminalisation de la pauvreté.

Tous les avantages fiscaux et autres primes renforcent les inégalités devant les objectifs et missions de redistribution que doit réaliser l'État à travers les services publics, la dignité humaine, et la sécurité sociale ou l'aide sociale.

### 1.3. Pour continuer la réflexion

L'échéance qui nous est proposée pour cette proposition est fort courte. C'est le temps des politiques qui n'est pas le nôtre... Nous avons tenté d'en relever le défi. Il reste une quantité de champ à explorer, mais il nous semble que l'essentiel, pour une réelle lutte contre la pauvreté, reste la place de partenaires que l'on accorde aux pauvres, autant dans l'évaluation des pratiques que dans l'élaboration de nouvelles législations. Parole qu'ils ne peuvent construire, comme tous les citoyens, que dans des associations qu'ils contrôlent d'un bout à l'autre.

Nous sommes disponibles pour avancer avec vous dans les constats, les analyses et les propositions qui pourraient avoir une chance de faire avancer au moins un peu les choses dans le bon sens. Il faut avancer avec la plus grande prudence, et garantir la meilleure efficacité de mesures par l'évaluation selon « la méthode du dialogue ». Avec d'autres associations, nous pouvons nous y engager avec vous.

## 2. SECONDE CONTRIBUTION :

RÉFLEXIONS RELATIVE À LA DPR, EN SUIVI DE RENCONTRES AVEC UNE COLLABORATRICE DU MINISTRE ET TRANSMISE AU MINISTRE

Nous partageons quelques réflexions suite aux deux rencontres que nous avons eues avec une collaboratrice du Ministre Président concernant la déclaration de politique régionale 2014-2019, particulièrement les aspects de lutte contre la pauvreté.

Ces réflexions prolongent nos travaux réalisés à l'occasion des 17 octobre et le document de réflexion générale transmis en février à l'intention de Monsieur Magnette, Ministre Président. Nous soulignons l'intérêt de donner aux politiques de lutte contre la pauvreté une dimension transversale. En cela, le fait que la coordination de ces politiques soit des compétences du Ministre Président de Wallonie nous paraît judicieux.

### 2.1. Face aux inégalités, la cohésion

Nous constatons cependant que sur base des notions de "cohésion" la Wallonie risque fort de gommer les débats sur les réalités d'exploitation et d'accaparement qui prévalent à la création des richesses et aux inégales répartitions qui en découlent.

Dans la DPR, à propos des partenaires sociaux, on trouve un des sens que prend cette cohésion. Situait les entreprises d'une part et les organisations représentatives des travailleurs d'autre part :

*« Toutes deux doivent s'engager à mettre tout en œuvre pour une paix sociale exemplaire dans notre Région. L'autorité publique sera à la fois soutien et garante de ce pacte de développement économique et social renouvelé. Elle veillera en particulier à coordonner et à intensifier la lutte contre la pauvreté et la précarité, qui sont des fléaux indignes de notre époque. » DPR 2014-2019 p7.*

### 2.2. Des accords de coopération passés

Nous sommes surpris de ne trouver aucune référence dans la DPR à l'accord de coopération entre les Régions, les Communautés et le Fédéral qui institue le Service de lutte contre la pauvreté dans le cadre du suivi du Rapport général sur la pauvreté.

L'implication de la Wallonie au niveau de cet outil peut constituer un levier important dans la lutte contre la pauvreté à partir des politiques qui dépendent encore d'une gestion fédérale, mais aussi ce qui regarde les Régions et Communautés. À cet accord intergouvernemental de coopération on peut ajouter tout ce qui touche le RIS, le pouvoir de tutelle sur les CPAS etc... Service de lutte contre la pauvreté et accord de coopération sont laissés, semble-t-il, à la gestion par l'administration du SPF intégration sociale et son ministre (ou secrétaire d'État).

En oubliant cet engagement pris à travers cet accord de coopération qui fêtait ses 15 ans en 2014, la Wallonie se prive d'une démarche participative dans laquelle les plus pauvres sont impliqués depuis le Rapport général sur la pauvreté en 1992.



## 2.3. Des lieux de concertation pour la Wallonie

Nous répétons notre étonnement aussi par rapport à la "représentativité" pour ainsi dire exclusive du RWLP comme "délégué" des populations les plus pauvres dans différentes concertations.

*« Une politique structurelle de lutte contre la pauvreté ne peut se limiter à une approche curative. Le Gouvernement mènera des politiques préventives afin d'éviter que les personnes ne tombent dans le cercle vicieux de la pauvreté et de l'exclusion. Il entend mener une politique intégrée d'action sociale préventive contribuant à l'émancipation, à l'autonomie et au bien-être de chacun... Le Gouvernement invitera le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté pour fixer un plan de travail pour les plus précarisés qui sera évalué annuellement avec le Réseau... »* Extrait de la DPR 2014-2019 p. 49-50.

La DPR fait peu de cas de ce qui était avancé dans le cadre des débats que nous avons suscités avec d'autres associations dans le cadre du décret sur le RWLP.

A l'occasion du vote du décret instituant le RWLP en janvier 2014, Monsieur le Ministre Furlan argumentait une nouvelle fois la proposition du Gouvernement devant le Parlement wallon.

*« Dès lors, la reconnaissance d'un réseau d'associations travaillant avec les personnes vivant dans des conditions de pauvreté, de précarité et/ou d'appauvrissement s'inscrit pleinement dans cette perspective. Il s'agit en réalité de permettre au Gouvernement de disposer d'un interlocuteur organisé dont il pourra, lorsque c'est nécessaire, solliciter l'expertise. »* RW CRAC? N°57 p. 2.

*« Les organismes qui ne souhaiteront pas en faire partie auront toujours la faculté d'interpeller le Gouvernement wallon – sur pied d'égalité avec le réseau – soit de manière directe, soit au travers des commissions ou des organes consultatifs où ils sont représentés.*

*Les ASBL non membres continueront donc d'être associées aux différentes démarches et à être consultées sur ces questions importantes relatives à la précarité. Par ailleurs, le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé prévoit que les commissions permanentes de l'Action sociale et de la Santé peuvent créer des groupes de travail pour la préparation d'un avis déterminé.*

*Sur cette base, M. le Ministre-Président a proposé à la commission de l'Action sociale de créer un groupe consacré à la lutte contre la pauvreté, où siègeront les différents opérateurs. »* RW CRAC? N°57 p. 2.

Nous sommes en attente de ces lieux de concertation dans lesquels des délégués des populations les plus pauvres seraient en dialogue avec d'autres à propos des matières qui concernent l'ensemble de la société.

Il semble que dans le cadre des rationalisations, un grand nombre de commissions consultatives ne sont plus en fonction.

Comme nous l'avions également souligné lors de notre participation en septembre 2013 à un colloque - à l'occasion duquel nous avons présenté certaines "valeurs prioritaires des plus pauvres" afin de contribuer à la définition d'indicateurs complémentaires au PIB<sup>18</sup> - il semble

---

<sup>18</sup>Union des Villes et Communes de Wallonie asbl « Public précarisé : le choix des dimensions prioritaires » - juin 2012

bien que l'interprétation de situations vécues, d'espérances portées par les plus pauvres, sont difficilement interprétables par des personnes très éloignées des réalités de résistance à la misère développées par les plus pauvres.

Les institutions de prospective, de statistique, d'analyse économique et sociale, sont rarement enracinées dans les luttes sociales, et particulièrement celles des plus pauvres, pour avoir les outils de lecture et de compréhension d'un grand nombre de données.

## 2.4. Une "délégation" artificielle des plus pauvres

*« Enfin, il a veillé – comme l'ensemble du Gouvernement wallon – à assurer une représentativité maximale en incluant des personnes ayant elles-mêmes l'expérience de la pauvreté : des experts du vécu. Il n'y a vraiment que ceux qui y ont été confrontés qui ont une connaissance de la situation. Ils peuvent ainsi nous apporter toute une expérience et nous éviter sans doute de commettre un certain nombre d'erreurs, même si elles sont portées par de bons sentiments. » RW CRAC? N°57 p2.*

À propos des "experts d'expérience et experts du vécu", nous avons aussi une expérience concrète d'analyse de ces pratiques, depuis le Rapport général sur la pauvreté en 1994. Ce qui nous questionne notamment, c'est la position délicate dans laquelle se retrouve certain(e)s militant(e)s, dont des personnes militantes de nos mouvements. Cette fonction établie par et pour des lieux de pouvoir, des administrations, n'a en effet plus rien de commun avec des engagements de militant(e)s délégué(e)s de leurs associations dans le cadre du suivi de certaines politiques, ou de concertations.

De plus nous savons par expérience que ce type de fonction contribue à la suppression des lieux de concertation avec des délégué(e)s d'associations militantes. C'est aussi nier aux plus pauvres le droit de se réunir pour construire une parole citoyenne qui interpelle et de constituer, sur cette base, des délégations qui porteront dans d'autres lieux de concertation cette pensée construite collectivement.

## 2.5. Rien sur la nécessité de changer les options, les choix de nos sociétés

Aucun lien avec des engagements internationaux qui questionne le "libre marché".

Par ailleurs, on ne parle plus des AIR, (analyse d'impact sur les réglementations) qui devraient permettre d'envisager concrètement les effets pervers ou négatifs de certaines réglementations, avant qu'elles soient votées.

Nous sommes très surpris aussi de constater qu'une "dimension structurelle" dans la lutte contre la pauvreté consiste à légiférer pour faciliter la distribution des denrées alimentaires invendues. Approche essentiellement technique qui permettra la déduction fiscale pour les entreprises de la valeur de ces produits. De plus cette opération constitue aussi une plus-value dans la mesure

où le don se substitue à l'obligation pour ces entreprises de recourir à la destruction contrôlée de ces denrées.

Pas grand-chose sur "le tout au marché" et la mise en concurrence à tous les niveaux qui constituent certainement un élément majeur dans la production de l'extrême pauvreté et de la misère ici et aussi ailleurs au niveau de planète.

Pas de prise de position claire sur un refus des accords qui octroient "des droits" aux entreprises et qui nient ainsi toute notion de "bien commun" autant que les garanties de pouvoir développer des services publics qui garantissent à tous un accès "aux biens et aux nécessités liées à l'existence humaine".

Le Dumping social qui devient une réalité de plus en plus généralisée ne se limite pas uniquement aux flux migratoires de la main d'œuvre.

Nous dénonçons déjà ces tendances dans le Rapport général sur la pauvreté en 1994. À ce moment il s'agissait de pratiques liées aux activations avant d'être liées aux causes d'un marché débridé et globalisé.

Nous renouvelons ici nos inquiétudes par rapport à toutes les pratiques répressives qui se développent à destination des populations en situation précaire. Dans le même temps on dérégule les protections sociales, on pousse le tout au marché en le libérant de toute contrainte. On ne trouve pas d'approche de ces questions.

La charte associative doit aussi garantir les aides publiques, à un tissu associatif qui favorise une citoyenneté critique et libératrice. Cet aspect se pose particulièrement par rapport aux populations les plus pauvres qui dépendent d'une multitude de services, tantôt pour se loger, tantôt pour des aides alimentaires, tantôt pour être contrôlé, tantôt pour se justifier ou pour tenter de garder un droit à vivre en famille. La confusion entre les intérêts des institutions diversement mandatées et ceux des "usagers" est souvent de mise. Trop souvent des services prétendent pouvoir représenter les intérêts des usagers. Autour de cette question nous retrouvons les mêmes inconnues que ce que nous observons au niveau des réseaux de lutte contre la pauvreté.

## 3. CONCLUSION – APPEL

### 3.1. Une parole collective peu entendue...

Ce texte que nous avons décidé de diffuser à l'occasion du 17 octobre 2015 reprend les grandes lignes de ce que nous avons travaillé collectivement durant cette année au départ de nos réalités de vie et de nos constats sur l'évolution des répressions à l'égard des pauvres.

Nous y mettons en évidence quelques éléments déterminant dans la production de la pauvreté voire de la misère et à fortiori les options à prendre pour un lutte contre la pauvreté qui permet une réelle libération de ceux et celle qui subissent la pauvreté.

Il a été réalisé à la demande du Ministre Président comme contribution à l'élaboration du Plan stratégique de lutte contre la pauvreté 2015-2019

Entretemps, le plan a été publié. Au moment où nous terminons la rédaction de ces lignes, il aura été présenté de manière officielle.

Force est de constater que nous n'avons pas été entendu...

Quoi donc de plus logique que d'en faire une première analyse, en guise de conclusion au présent document.

### 3.2. « Le plan » est publié : notre 1ère analyse.

#### 3.2.1. « On en est loin »

De notre point de vue, ce plan dont nous avons pu prendre connaissance après qu'il ait été diffusé à la presse et aux parlementaires, est loin de répondre aux enjeux que les seuils d'inégalités et la production de misère posent aux responsables politiques et à tous les acteurs sociaux et économiques de Wallonie.

Les chiffres repris attestent de l'augmentation constante du nombre de personnes qui sont condamnées à survivre dans la grande pauvreté

Les questions de la lutte contre tout ce qui enferme tant de personnes et de familles dans une insécurité d'existence croissante, et pour beaucoup de manière permanente et durable, exigent de vraies réponses pour autant qu'on aborde les vraies questions. Nous n'en trouvons pas de trace dans le plan stratégique.

### 3.2.2. Distribuer les surplus alimentaires : aider les pauvres ou gérer les déchets ?

Ce n'est pas en réglant les problèmes administratifs liés à la distribution par les grandes surfaces des "invendus" et des "presque périmés" que l'on répond à la violence de "l'arme alimentaire" qui agit au quotidien sur un nombre croissant de personnes et de familles. En fait, cette mesure comble un vide juridique et permettra surtout à ces commerces de récupérer la TVA sur ces produits invendus. Par ailleurs on transfère ainsi la gestion coûteuse de déchets alimentaires vers d'autres filières. En aucun cas on ne répond aux questions soulevées par les modes de productions et de distribution des biens essentiels.

...Et en aucun cas on ne répond aux attentes des plus pauvres.

Il s'agit plutôt d'une logique marchande qui organise des surproductions ou des pénuries pour le plus grand profit de certains, en s'appuyant sur une exploitation croissante de l'environnement, du monde du travail, et sur la répression intolérable des pauvres au quotidien.

### 3.2.3. Des choses dont on ne parle pas...

**Malgré** quelques constats sur l'appauvrissement massif, **pas un mot** sur le niveau de barbarie atteint à travers une série de législations qui plongent une quantité de personnes dans une insécurité d'existence permanente.

**Rien** sur l'indispensable renforcement de la sécurité sociale dont le financement est rendu de plus en plus fragile au nom de la compétitivité des entreprises.

**Rien** sur les "postes de travail" totalement dérégulés au nom entre autres des "activations", et qui contribuent à placer un grand nombre de travailleurs/-euses dans une insécurité d'existence croissante et durable.

**Pas un mot non plus** sur les engagements que la Wallonie devra prendre dans le cadre des Objectifs de Développement Durable redéfinis actuellement par l'ONU .On sait que les priorités de ces objectifs reposent sur une lutte réelle contre l'extrême pauvreté et les inégalités dans l'accès pour tous à tous les besoins indispensables à l'existence humaine.

**Pas un mot** sur ceux et celles qui échappent aux chiffres, du fait de leur exclusion des allocations de chômage et de leur absence dans le répertoire des personnes qui se sont adressées au CPAS.

**Pas un mot** sur ces nombreuses législations qui suppriment pour les plus pauvres le droit à développer des solidarités avec des proches ou même leurs propres enfants.

### 3.2.4. Encadrer pour aider ou pour (encore) mieux contrôler, réprimer, mépriser ?

Par contre on observe que les innovations augmentent "l'encadrement" des plus pauvres par de multiples pratiques d'accompagnement et de contrôle dont les cadres légaux, les limites fixées conditionnent encore un peu plus l'accès à tous les droits.

Par expérience, les plus pauvres savent que cet encadrement constitue trop souvent un outil de contrôle, de répression et de mépris.

Une répression manifeste lorsqu'elle s'adresse aux personnes qui doivent mendier pour survivre.

À ce niveau aussi, pas un mot concernant la multitude de règlements communaux qui visent à "l'encadrement" de la mendicité.

### 3.2.5. Qui écoute-t-on ? Qui entend-t-on ?

En matière de protections sociales celles et ceux qui font les lois et modifient les règles doivent rarement garantir leur sécurité d'existence en ayant recours à ces lois qu'ils élaborent.

Comment est-ce possible de ne pas imaginer qu'une personne exclue des allocations de chômage est considérablement fragilisée et qu'elle augmente le nombre des pauvres ? Comment ne pas imaginer la violence de telles décisions sur un père ou une mère de famille et ce que cela va produire dans son quotidien ? Ceux qui le vivent peuvent en témoigner et en analyser les impacts dans leur vie.

Dans le même sens, des choses aussi évidentes que le fait d'être expulsé conduit à la rue seront évaluées à travers un groupe de divers experts chargés de valider la bonne conduite du plan stratégique. Une autre nouveauté que nous questionnons et qui nous inquiète.

Une fois de plus, le Plan n'ouvre chichement, que dans les toutes dernières lignes, un espace trop vague à la parole associative des pauvres pour une évaluation des perspectives et des résultats.

Par contre, il donne la part belle aux démarches scientifiques de spécialistes, d'experts qui, pour nous, prennent les plus pauvres en otages.

**L'intelligence des pauvres et les outils associatifs qu'ils se sont donnés suffisent largement à la production d'un outil d'évaluation pertinent et efficace. Pourvu qu'on les respecte dans leurs organisations, dans leur rythme et dans leurs choix.**